

Ecole Primaire Publique  
21 traverse des Ecoliers  
42 120 St-Vincent de Boisset  
Tel : 04 77 62 02 21

# Procès verbal du Conseil d'école du 17 octobre 2024

## Membres présents :

- Enseignantes : Céline Chabance,  
Myriam Culty,  
Karine Digat,  
Vanessa Ouaked,  
Nathalie Palluet,
- Municipalité : Hervé Daval (maire),  
Karine Mathey (adjointe – affaires scolaires)
- Déléguées de parents d'élèves : Audrey Chambost,  
Madeline Combe,  
Loïc Dupin,  
Jaïdy Villarroël Gonzalez

## Membres excusés :

- M. Guillerm, inspecteur de l'Education Nationale (circonscription de Roanne Est)
- Elisa Giraud, enseignante (présente le lundi dans notre école)
- Jessica Magnier, enseignante (remplaçante rattachée à notre école)

## 1. Présentation du règlement de conseil d'école

A l'occasion de l'évaluation dont l'école de St-Vincent de Boisset a fait l'objet l'année dernière, les enseignantes ont ressenti le besoin de redéfinir le fonctionnement du conseil d'école, afin notamment d'apaiser et de mieux cadrer les échanges. Les évaluateurs externes ont donc conseillé et outillé l'équipe enseignante concernant la gestion du conseil et son organisation. L'idée de fixer un règlement de conseil d'école a été retenue.

Ce règlement a pour but de présenter le cadre du conseil d'école, de préciser son rôle et de redéfinir son fonctionnement. Il est présenté au début du 1<sup>er</sup> conseil d'école et sera annexé à son compte-rendu.

## 2. Point sur la rentrée

- **Effectifs** : L'effectif global est de 98 élèves.

→ maternelle : (32 élèves)	▪ 9 PS	▪ 13 MS	▪ 10 GS		
→ élémentaire : (66 élèves)	▪ 14 CP	▪ 14 CE1	▪ 13 CE2	▪ 9 CM1	▪ 16 CM2

→ L'effectif est en baisse par rapport à l'an dernier.

- **Répartitions des élèves et des niveaux**

Il y a 4 classes à cours double :

- Karine Digat et Elisa Giraud ont 22 élèves de PS – MS
- Myriam Culty a 24 élèves de GS – CP
- Nathalie Palluet a 27 élèves de CE1 – CE2.
- Céline Chabance et Vanessa Ouaked ont 25 élèves de CM1 - CM2.

→ La classe de PS-MS accueillera un nouvel élève de MS en janvier.

→ Les classes de PS-MS et de CM1-CM2 ont 2 enseignantes :

- Karine Digat travaillant désormais à temps partiel (75%), Elisa Giraud prend en charge sa classe chaque lundi.
- Céline Chabance étant déchargée à quart de temps pour du travail administratif lié à la fonction de directrice, Vanessa Ouaked prend en charge sa classe chaque jeudi.

→ Une autre enseignante est rattachée administrativement à notre école : il s'agit de Jessica Magnier qui assure des remplacements dans le secteur roannais.

→ Nadine Feugère, employée communale, occupe la fonction d'ATSEM. Son rôle est d'aider les enseignantes des classes de maternelle et donc de contribuer au bon déroulement des activités scolaires.

→ Depuis la rentrée 2022, Perrine Bucco fait également fonction d'ATSEM chaque matin pour permettre à tous les élèves de maternelle de bénéficier de la présence d'un adulte supplémentaire en classe.

- **Elections de parents d'élèves**

▪ Les élections des représentants de parents d'élèves au Conseil d'Ecole ont eu lieu le vendredi 11 octobre 2024 entre 12h20 et 16h20. Chacun des parents pouvant voter, il y a eu 84 votants sur les 146 personnes inscrites sur la liste électorale. Le taux de participation est d'environ 57.53 % (taux stable par rapport à 2023 – 57.89%). Les parents pouvaient voter à l'urne ou par correspondance. Les votes ont exclusivement été effectués par correspondance.

▪ Afin d'assurer la transparence du dispositif, la directrice ne doit pas être seule pour dépouiller les votes, même lorsqu'une seule liste se présente. C'est un point qui a été souligné lors de la réunion de la commission électorale. La directrice remercie les personnes qui se sont rendues disponibles pour le dépouillement et dont la présence a été très appréciée : Mme Gallina et Mme Villarroël Gonzalez, ainsi que Karine Digat et Nathalie Palluet

▪ Les 7 représentant·e·s élu·e·s sont donc :

***Titulaires :***

- Audrey CHAMBOST

- Madeline COMBE

- Loïc DUPIN

- Jaïdy VILLARROËL GONZALEZ

***Suppléantes :***

- Alexandra CHAIZE

- Mélanie GALLINA

- Christel VEYRIER

▪ Les coordonnées téléphoniques et les courriels des délégués ont été communiqués à l'ensemble des parents d'élèves afin de faciliter les échanges.

Les parents élus peuvent ainsi transmettre les questions éventuelles qui seront débattues lors des réunions du Conseil d'Ecole. En effet, il est important que ces questions soient transmises à l'équipe enseignante avant le conseil d'école afin qu'elles soient intégrées à l'ordre du jour.

Les déléguées ont la possibilité de communiquer avec l'ensemble des parents en transmettant des mots qui passeront par les cartables des enfants (appel aux questions avant les conseils d'école).

• **Calendrier scolaire 2024-2025** (calendrier national zone A)

La durée de la semaine scolaire est fixée à 24 heures hebdomadaires et elle est inscrite dans un calendrier national.

Voici les dates des vacances de l'année scolaire 2024-2025 :

**Rentrée des élèves** → lundi 2 septembre

**Vacances d'Automne** : → du samedi 19 octobre au dimanche 3 novembre inclus

**Vacances de Noël** : → du samedi 21 décembre au dimanche 5 janvier inclus

**Vacances d'Hiver** : → du samedi 22 février au dimanche 9 mars inclus

**Vacances de Printemps** : → du samedi 19 avril au dimanche 4 mai inclus

**Vacances d'Été** : → à partir du samedi 5 juillet



**Pont de l'Ascension** → Les élèves n'auront pas classe le vendredi 30 mai.

### 3. Fonctionnement de l'école

#### ➤ Vote du règlement intérieur

Le règlement intérieur est élaboré sur la base du règlement départemental des écoles (consultable sur le site de la Direction Académique de la Loire : <https://www.ac-lyon.fr/loire-directeurs-d-ecole-121938> . Il a pour but de fixer les règles nécessaires au bon fonctionnement de l'école.

Le règlement de l'année précédente est repris sans aucune modification.

Le règlement intérieur est voté à l'unanimité.

Il sera présenté dans les panneaux d'affichage de l'école et envoyé par courriel aux différents membres du conseil d'école, ainsi qu'aux parents d'élèves.

#### ➤ Présentation de la Charte Internet

La charte d'utilisation du numérique et d'internet a pour objectif de fixer les règles liées à l'usage du matériel informatique dans chaque école.

A partir du CE, chaque élève recevra une information concernant les règles d'usage de l'ordinateur et des risques liés à l'utilisation d'internet.

Une charte simplifiée pour les élèves est prévue à cet effet : elle sera présentée et expliquée par les enseignantes des classes concernées.

Cette charte est annexée au règlement intérieur de l'école.

#### ➤ Présentation du programme pHARe (lutte contre le harcèlement scolaire)

Le programme de lutte contre le harcèlement scolaire « pHARe » permet de doter les écoles et les collèges d'un plan de prévention du harcèlement entre élèves.

Ce programme prévoit des actions pour prévenir le harcèlement et pour intervenir efficacement lorsqu'une telle situation se produit.

Depuis 2022, les écoles doivent adopter la charte d'engagement du programme pHARe qui consiste à :

- ✓ mettre en place ce programme pour 2 ans en s'appuyant sur l'équipe ressource de la circonscription.
- ✓ prévoir un protocole d'intervention en cas de suspicion de harcèlement.
- ✓ sensibiliser et informer les familles et les personnels.
- ✓ participer à des temps forts, tels que la journée « Non Au Harcèlement » (7 nov)
- ✓ dispenser une dizaine d'heures d'apprentissages aux élèves (du CP au CM2).

La directrice explique que les enseignants du secteur roannais ont reçu pour consigne de mettre en œuvre la « méthode de préoccupation partagée » lorsqu'une situation d'intimidation se présente dans leurs écoles. Les élèves sont placés en position de rechercher par eux-mêmes une issue pacifique aux conflits. Des entretiens sont discrètement menés par une « équipe-ressource » auprès de la victime, de la famille et des intimidateurs. Il s'agit d'entourer l'élève cible et de briser

l'effet de groupe. Le but recherché est de combattre positivement la situation de harcèlement. C'est la raison pour laquelle il n'y a pas de sanction (sauf en ultime recours si les moyens mis en œuvre ne portent pas leurs fruits).

⇒ Monsieur Dupin demande si la problématique du cyber-harcèlement et des dangers liés aux réseaux sociaux est abordée avant l'entrée au collège.

⇒ Céline Chabance précise qu'elle fait passer le « permis internet » aux élèves de CM tous les deux ans. Cet outil est un programme national de prévention, proposé aux écoles par l'intermédiaire de la gendarmerie. Il prend la forme d'un livret distribué à chaque enfant et d'un DVD dont le contenu est exploité en classe (vidéos, témoignages, quizz). Cela permet d'aborder l'ensemble des dangers liés à l'usage d'internet et d'évoquer les réseaux sociaux en particulier. Cet apprentissage n'est toutefois pas aussi approfondi que celui qui pourrait être proposé aux collégiens car les élèves de CM ne sont pas censés utiliser les réseaux sociaux, du fait de leur jeune âge. Le livret distribué s'adresse également aux familles (conseils aux parents).

### ➤ Présentation du PPMS

Le Plan Particulier de Mise en Sûreté a pour but de déterminer la conduite à suivre en cas de risques majeurs.

Trois exercices de sécurité ont lieu au cours de l'année scolaire.

- Le 1<sup>er</sup> exercice a eu lieu le jeudi 3 octobre. Il s'agissait d'un **exercice d'évacuation** (incendie).
- Un **exercice attentat-intrusion** a également eu lieu le jeudi 10 octobre. Cet exercice est directement lié à la menace terroriste et il s'inscrit dans le cadre du plan vigipirate en vigueur dans les écoles. Les enseignantes et les élèves sont informés en amont de l'organisation de cet exercice. Il est demandé à tous d'observer le plus grand silence en classe pendant 2 à 3 minutes et éventuellement de se déplacer le plus discrètement possible vers un point de regroupement. Un scénario différent est établi chaque année.
- Le dernier exercice de l'année aura lieu le 12 décembre. Il s'agit d'un **exercice de confinement**. Les élèves doivent apprendre à réagir en cas d'émission de gaz toxiques (explosion d'un camion transportant des matières dangereuses, par exemple...). Cet exercice sera probablement organisé pendant un temps de récréation afin d'apprendre aux élèves à réagir à un signal sonore spécifique et à entrer rapidement dans l'enceinte scolaire, sans chahut.

## 4. Dispositifs d'aide aux élèves en difficulté

### ▪ Stages de réussite.

Des élèves en difficulté peuvent se voir proposer de suivre un (des) stage(s) de remise à niveau en français et mathématiques lors de certaines vacances scolaires.

▪ Mise en place des Activités Pédagogiques Complémentaires.

Conformément aux directives du ministre de l'Éducation Nationale, les Activités Pédagogiques Complémentaires sont consacrées aux apprentissages fondamentaux (lire, écrire, compter et respecter autrui).

Les Activités Pédagogiques Complémentaires s'adresseront particulièrement aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages.

A l'école de Saint-Vincent de Boisset, ces activités sont proposées par les enseignantes à partir de 16h15 et jusqu'à 16h45, 17h ou 17h15 (durée hebdomadaire variable selon les élèves concernés).

	période 1	période 2	période 3	période 4	période 5
<b>Nathalie Palluet</b> (temps complet) 30 h	1 séance hebdomadaire de 45 min à 1 h d'APC chaque mardi auprès des élèves de CE1 ou CE2				
<b>Myriam Culty</b> (temps complet) 30 h	1 séance hebdomadaire de 45 min d'APC chaque mardi auprès d'élèves de CP (éventuellement 2 séances de 30 min auprès d'élèves de GS)				
<b>Karine Digat</b> (temps partiel) 27 h	fonctionnement variable tout au long de l'année : 45 min hebdomadaire auprès d'élèves de CM en début d'année (jeudi), puis éventuellement deux séances de 30 min hebdomadaires avec des élèves de maternelle				
<b>Vanessa Ouaked</b> (temps partiel) : 9h (= 12 x 45 min)	X		1 séance hebdomadaire de 45 min d'APC (jeudi) auprès d'élèves de CM	X	
<b>Elisa Giraud</b> (temps partiel) : 9h (= 12 x 45 min)	X		1 séance hebdomadaire de 45 min d'APC (lundi) auprès d'élèves (niveaux à définir)		

Pour information, les directeurs d'école bénéficient désormais d'une décharge complète des heures d'APC. Céline Chabance n'est donc pas concernée.

## 5. Projet d'école

Suite à l'évaluation dont l'école de St-Vincent de Boisset a fait l'objet en 2023-2024 et sur la base du rapport d'évaluation présenté l'an dernier lors du 3<sup>ème</sup> conseil d'école, les enseignantes sont chargées d'élaborer un nouveau projet d'école pour les 5 années à venir (jusqu'en 2029).

Ce projet est actuellement en cours de rédaction et il sera soumis à l'Inspecteur de circonscription dans les semaines à venir.

Les enseignantes présentent les champs d'actions retenus :

- A. Renforcer, harmoniser et archiver le suivi des élèves à besoins éducatifs particuliers
  - ⇒ *utiliser les outils institutionnels (notamment numériques) pour avoir une meilleure visibilité du parcours des élèves et des aides apportées au fil de leur scolarité*
- B. Favoriser l'ouverture à la société et à la diversité (afin de lutter contre le repli sur soi)
  - ⇒ *proposer aux élèves des projets permettant de développer une plus grande ouverture aux autres (rencontres USEP avec d'autres écoles, projets caritatifs...)*
- C. Harmoniser et clarifier les règles de vie à travers les différents temps de la journée des élèves de la maternelle au CM (classe, récréation, périscolaire)
  - ⇒ *mener un travail de concertation entre les enseignantes et l'équipe d'animation afin de fixer des règles de vie cohérentes qui seront présentées conjointement aux élèves (+ affichage pour les élèves de CE et CM)*
- D. Renforcer les liens entre les 4 classes de l'école
  - ⇒ *pérenniser des projets fédérateurs et multiplier les occasions de se rencontrer (événements festifs et/ou sportifs, récréations communes...).*
- E. Mettre la pédagogie au cœur des concertations de l'équipe enseignante
  - ⇒ *fixer un chantier de travail par an dans un domaine d'apprentissage ciblé (lecture compréhension en 2024-2025) afin de bâtir des programmations, mutualiser des outils, renforcer la cohérence des apprentissages...*
- F. Améliorer la communication avec les familles
  - ⇒ *mettre en œuvre un Espace Numérique de Travail (ENT) afin de faciliter la communication avec les familles (expérimentation à venir en classe de CM)*
- G. Remettre de la procédure dans les relations entre les différents acteurs de l'école
  - ⇒ *élaborer un règlement de conseil d'école*
  - ⇒ *prévoir en première période un temps d'échange entre l'école et la mairie qui fera l'objet d'un bilan lors du 2<sup>ème</sup> conseil d'école*

Les différents projets de l'année (notamment des activités spécifiques, interventions ou sorties) s'inscrivent dans les axes de travail du projet d'école et/ou dans les domaines d'apprentissage au programme.

<u>Education artistique et culturelle</u>	PS ⇨ CM	projet « graines de sons » avec une intervenante du conservatoire de musique de Roanne : - 15 séances de chant choral en classe - 1 représentation finale le 30 janvier vers 18h30 (mise à disposition de la Grange par la mairie)
---	------------	--

<u>Education physique et sportive</u>	CM	CROSS organisé par le collège des Etines, le vendredi 18 octobre
	PS ⇨ CM	Rencontres sportives en partenariat avec l'USEP. 2 à 3 rencontres par classe
	CE + CM	Module de randonnée sur la commune de St-Vincent de Boisset – 7 séances prévues en janvier-février
	PS ⇨ CM	9 séances d'EPS au gymnase, en janvier-février-mars : (déplacements en car financés par la municipalité).
	GS-CP et CM	Module de 10 séances de natation au Nauticum en mai-juin

<u>Compétences sociales et civiques</u>	PS ⇨ CM	Rencontres et échanges avec d'autres classes du secteur roannais (dans le cadre des projets USEP).
	PS ⇨ CM2	Projets fédérateurs en cours de réflexion : - carnaval ? - journée ludique en fin d'année (1 <sup>er</sup> juillet)
	PS ⇨ CM2	Nettoyage de printemps dans la commune de St-Vincent de Boisset (opération annuelle) le 14 avril

D'autres projets sont en cours de réflexion, notamment des sorties à la journée.

⇒ L'importance de l'action du Sou des Ecoles est rappelée : sans l'aide financière de cette association, certaines activités ne pourraient pas être envisagées.

L'équipe enseignante remercie les membres de cette association pour leur engagement et leur aide.

- Liaison école-collège

- Deux conseils école-collège sont organisés chaque année par le principal et l'inspecteur de circonscription afin de renforcer le lien entre le collège et ses écoles de secteur.

C'est l'occasion d'harmoniser des pratiques et des attendus, de mettre en œuvre d'éventuels projets, de faire un bilan sur les évaluations nationales et sur la transition école-collège pour les élèves de CM2.

- Depuis l'an dernier, les élèves de CM1-CM2 participent au CROSS du collège des Etines (collège de secteur, au Coteau).

Ce projet organisé par les professeurs d'EPS du collège a réuni l'ensemble des classes de 6<sup>ème</sup> ainsi que plusieurs classes de CM des écoles du Coteau, de Parigny, de Perreux, de Notre-Dame de Boisset et de St-Vincent de Boisset.

- ✓ Le principal se déplacera à l'école pour présenter le collège et répondre aux questions des parents et élèves de CM (probablement en janvier/février).
- ✓ Le collège des Etines proposera une matinée ou une soirée portes-ouvertes (en mars/avril)

⇒ Mme Mathey demande si des informations sont communiquées concernant les portes ouvertes des autres collèges.

⇒ Céline Chabance indique que l'école de St-Vincent dépend du collège des Etines. C'est la raison pour laquelle les informations proviennent de ce collège.

Pour les établissements privés, il revient aux familles de contacter le collège souhaité pour une inscription éventuelle. Les directeurs d'écoles publiques n'interviennent pas dans les procédures d'orientation dans le privé.

Céline Chabance se tient toutefois à la disposition des familles pour répondre à toutes leurs questions, comme elle l'a indiqué lors de sa réunion de rentrée.

- ✓ Les élèves de CM2 seront accueillis aux Etines pendant une journée d'immersion afin de découvrir le fonctionnement du collège : accueil en cours par des professeurs, visite des locaux, déjeuner au self... (vers le mois de mai).
- ✓ Mme Bouffaron, professeure d'allemand au collège des Etines, propose une intervention dans les écoles de son secteur afin de dispenser une heure de découverte de l'allemand aux élèves de CM.
- ✓ En fin d'année, les enseignants de CM2 sont associés à la préparation de la rentrée au collège pour les futurs élèves de 6<sup>ème</sup> : transmission d'informations importantes et de documents (notamment les aménagements pédagogiques nécessaires pour certains élèves en difficulté...)
- ✓ L'infirmière est également une interlocutrice privilégiée. Cette dernière intervient au collège (à mi-temps) et dans les écoles du secteur.

Elle propose généralement une intervention sur le développement pubertaire aux élèves de CM2 en fin d'année scolaire. Cela lui permet ainsi de se faire connaître des futurs élèves de 6<sup>ème</sup> qui pourront la solliciter au collège en cas de besoin.

## **6. Actions de la mairie**

A l'occasion d'un temps d'échange avec les élus municipaux, les enseignantes ont eu l'occasion de faire quelques demandes et/ou suggestions qui pourront éventuellement être évoquées en conseil municipal.

Le 2<sup>ème</sup> conseil d'école permettra de revenir sur certains points abordés et de savoir quelles réponses pourront être apportées aux différentes demandes.

Karine Digat demande aux élus municipaux si une décision a été prise en conseil municipal quant au recrutement de la future atsem qui prendra la suite de Nadine Feugère et si sa date de prise de fonction a été fixée.

M. Daval explique aux membres du conseil d'école que Nadine Feugère a fait une demande de rupture conventionnelle pendant l'été. Cette demande a été accordée mais elle est conditionnée au fait que la municipalité trouve une nouvelle atsem pour prendre la suite de Nadine. Par ailleurs, une rupture conventionnelle s'inscrit dans un cadre légal et il y a certains impératifs à respecter.

A la date du conseil d'école, la municipalité n'a pas pris sa décision concernant l'embauche de la nouvelle atsem. Cette décision sera prise pendant les vacances d'automne et Karine Digat en sera informée dès que possible. En revanche, les élus assurent que la classe de PS-MS ne se trouvera pas en situation d'être privée d'atsem puisque Nadine Feugère poursuit ses fonctions en attendant de trouver quelqu'un pour lui succéder. Il est également prévu que la future atsem vienne prendre ses marques pendant 1 ou 2 jours en présence de Nadine afin que cette dernière puisse passer la main sereinement.

### **♦ Prochains conseils d'école :**

⇒ jeudi 20 février 2025 à 18h

⇒ mardi 10 juin 2025 à 18h